

## **PROTOCOLE DE LEVEE DU PREAVIS DE GREVE**

**concernant la Post Production de la Fabrique  
5, 6 et 7 mai 2025**

Les 3 organisations syndicales représentatives, CGT, CFDT, et FO ont déposé un préavis de grève le 16 avril 2025, appelant les salariés de la post prod de la direction des moyens de fabrication à cesser le travail à partir du 5 mai 2025 à 0h01, pour une durée de 72 heures jusqu'au 7 mai 2025.

Avant le dépôt de préavis, la direction avait rencontré ces mêmes organisations syndicales dans le cadre d'une saisine les 23 janvier et 6 février 2025.

Une nouvelle rencontre a eu lieu dans le cadre de la négociation du préavis le 30 avril 2025.

Les participants à la réunion ont exposé leurs revendications.

1. L'ouverture de poste de responsable technique à profil « audio » sur tous les sites n'en disposant pas
2. La garantie du renouvellement des binômes de responsable technique de post production sur les sites actuellement dotés ;
3. La mise à jour des fiches de poste responsable technique et chefs OPS/mixeurs pour clarifier leur périmètre d'activité ;
4. La reconnaissance de l'expertise des chefs OPS/mixeurs et l'ouverture de perspectives d'évolution de carrière dans leur spécialité.

Après avoir rappelé que la structure de la direction déléguée à la post production ne comprend à la cible qu'un seul poste de responsable technique, la direction a entendu le besoin de référent local audio, permettant une meilleure réactivité opérationnelle sur ce périmètre.

Pour ce faire, elle reconnaît la nécessité d'identifier sur chacun des sites un référent audio, lequel sera positionné en tant que chef d'équipement (audio) sur chacun des sites (Paris et Vendargues ayant un fonctionnement et une organisation particuliers ne sont pas concernés par ces mesures).

L'objectif à terme de l'organisation attendue est d'avoir sur l'ensemble des 8 sites évoqués ci-dessous 1 responsable technique Post production et 1 chef d'équipement audio.

Les sites de Rennes, Nancy, Marseille disposent déjà d'un référent audio au travers d'un responsable technique audio.

Pour les sites de Lille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux et Toulouse, la nomination de ce référent sera faite parmi les salariés en poste sur les dits sites, par le biais d'une mise en consultation locale, avant la fin du mois de juin 2025, du poste de chef d'équipement (audio). Si sur un site aucun salarié n'a fait acte de candidature ou que aucun candidat ne répond aux compétences attendues du poste malgré les formations en cours ou à venir, le site sera alors appuyé temporairement par le chef d'équipement de Lyon dont le poste a été publié en mars 2025, en lien avec le coordinateur technique. Par défaut, lorsque sur ledit site un poste de mixeur deviendra vacant, il sera alors mis en consultation en tant que chef d'équipement (audio).

CF

BE  
A94 CF

Lorsque les postes de responsables techniques audio de Rennes, Nancy et Marseille se libéreront, en premier lieu sera publié un poste de chef d'équipement audio au périmètre du site.

Si un des mixeurs du site est candidat et a les compétences requises pour le poste de chef d'équipement audio, il sera alors promu sur ce poste et un poste de mixeur sera alors publié selon les règles de publications en vigueur dans l'entreprise. Dans le cas où il y aurait plusieurs candidats par site, la même démarche que celle précisée ci-dessus pour les sites de Lille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux et Toulouse s'appliquera.

Dans le cas contraire, c'est le poste de chef d'équipement audio qui sera publié selon les règles de publications en vigueur uniformisant ainsi l'organisation de l'ensemble des sites.

Pendant la vacance du poste, le site sera appuyé temporairement par le chef d'équipement de Lyon en lien avec le coordinateur technique.

Concernant la répartition des activités entre les postes de responsables techniques de post production, les mixeurs et le poste de chef d'équipement dernièrement mis en consultation-sur le site de Lyon, la direction a apporté les précisions suivantes :

Le responsable technique de post production assure, sur l'ensemble du périmètre d'un site de post production l'exploitation et le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des équipements audio et/ou vidéo du site.

A ce titre, il assure notamment l'exploitation liée aux activités d'ingests, synchro, PAD, conversion, transmission de fichier ainsi que l'accompagnement du site dans le cadre de la gestion technique du dit site qui comprend la gestion des serveurs, des médias, l'expression de besoins pour le site, la configuration, l'administration des équipements du site et le suivi des projets techniques et également la maintenance (telle que l'établissement des diagnostics des dysfonctionnements, la décision sur les solutions à mettre en œuvre).

A titre d'information, les responsables techniques des sites participent aux réunions de pré production organisées par le RAF, accompagnés si nécessaire par le chef d'équipement (audio) des sites, voire un opérationnel exploitant (monteur, mixeur, TEVA).

Le chef opérateur du son / mixeur a, quant à lui, pour mission le traitement technique et artistique du son ainsi que le montage son et le mixage des produits. Pour ce faire, il met en œuvre les moyens techniques adaptés, assure la préparation et la configuration des matériels. Il assure aussi l'entretien et la maintenance de premier niveau sur les équipements audio.

Les chefs opérateurs du son peuvent participer à certains travaux d'ingénierie dans le cadre desquels des solutions techniques seront étudiées en lien avec le responsable technique de post production et le chef d'équipement (audio) du site. Ces solutions sont ensuite formalisées par le responsable technique de post production en lien avec le chef d'équipement de Lyon, et si besoin le coordinateur technique de la Direction déléguée à la post production.

Enfin, un poste de chef d'équipement à Lyon a été mis en consultation le 28 mars dernier. Dans le cadre de son activité, il aura notamment pour mission d'assister les exploitants audio des sites de la Direction déléguée à la post production, de proposer des solutions en lien avec le coordinateur technique de la post production et de gérer la sonothèque en vue de sa mise à disposition pour l'ensemble de la direction déléguée.

CF

BE

AMG CF

En termes d'organisation du travail, les process entre le coordinateur technique, les responsables techniques de post production des sites, le chef d'équipement de Lyon et les futurs chefs d'équipement (audio) des sites seront les suivants :

- Coordinateur technique de post prod => responsable technique de post production => chef d'équipement Lyon
- Chef d'équipement Lyon => responsables techniques audio existants et/ou chefs d'équipement (audio) des sites et/ou mixeurs des sites
- Mixeurs => responsables techniques post prod et/ou responsables techniques audio et/ou chefs d'équipement (audio) des sites => chef d'équipement Lyon => coordinateur technique de post production

La planification du chef d'équipement de Lyon relève du RAF de Lyon, en lien étroit avec le coordinateur technique de la post production.

La planification des chefs d'équipement (audio) des sites relèvera des RAF des sites, et sera faite en fonction des besoins liés à l'activité et à ceux liés au maintien en condition opérationnelle des équipements audio, en coordination avec le responsable technique de post production du site.

Un suivi de cette nouvelle organisation sera assuré dans les instances de proximité concernées d'ici la fin de l'année 2025.

Compte-tenu de ce qui précède, les organisations syndicales signataires du préavis de grève décident de le lever immédiatement.

Paris, le 02 mai 2025,

**Pour la Direction**

Catherine Fichet  
Directrice des Ressources Humaines  
Technologies & Moyens de Fabrication



**Pour la CFDT**

Guillaume ESPALIEU - DSC



**Pour la CGT**

Chantal Fremy DSC



**Pour FO**

Dax ADELISE

